Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_057-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-057

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Morlaix :** Laëtitia Abily **Plouigneau** : Johny Delépine.

Attribution d'une subvention au club nautique Morlaisien – année sportive 2025-2026

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°3 "Assurer la cohésion et l'équilibre social du territoire"

Rapporteur : François Girotto

Créé en 1998, le Club Nautique Morlaisien (CNM) est une association agréée par le Ministère de la jeunesse et de sports bénéficiant de l'agrément « École de natation française » depuis 2008. Il emploie actuellement deux salariés à temps plein et 19 bénévoles. Il regroupe 202 adhérents originaires de tout le territoire du Pays de Morlaix et essentiellement de Morlaix Communauté, se préparant à différents niveaux de compétition (niveaux départemental, régional, interrégional et national). Parmi ces adhérents, plusieurs sont reconnus de par leurs participations régulières aux finales et de par leur présence sur les podiums aussi bien à l'échelle du grand Ouest que lors des championnats de France.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_057-DE

Dans le cadre de sa mission d'entraînements aux compétitions, le club utilise les lignes d'eau de l'Espace Aquatique du Pays de Morlaix et organise des journées de compétition. Il anime également une section « sauvetage » permettant aux jeunes du territoire de valider le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (diplôme permettant la surveillance des plans d'eau l'été) et propose des activités de natation artistique (anciennement dénommées « natation synchronisée »).

A cet effet, le CNM sollicite Morlaix Communauté pour un renouvellement de la subvention annuelle pour cette année 2025 pour un montant total de 40 530 €. Cette subvention se détaille de la manière suivante :

1) Utilisation de 22 lignes d'eau à l'Espace Aquatique sur 42 semaines (période scolaire) à 37,50 € la ligne d'eau ; soit un montant total de 34650 € Cette utilisation est constituée de :
   - la mobilisation de 2 couloirs sur 2h, 3 fois par semaine, pour les groupes d'entraînement « compétition / natation course » du club, (24 nageurs par créneau)
   - la mobilisation de 2 couloirs sur 1h, 1 fois par semaine, pour la section scolaire en partenariat avec le collège St-Joseph (20 élèves par semaine),
   - la mobilisation de 2 couloirs sur 3h, 1 fois par semaine, pour les groupes d'entraînement « natation artistique » du club.

2) Mise à disposition du bassin de l'espace aquatique durant 3 journées de compétition par an (100 à 150 nageurs par jour de compétition), à raison de 1 960 € par compétition, soit pour un montant maximum total évalué à 5 880 €.

Une convention sera établie entre le Club Nautique Morlaisien et Morlaix Communauté d'une part, ainsi qu'entre le Club Nautique Morlaisien et l'UCPA, délégataire de l'Espace Aquatique du Pays de Morlaix, d'autre part, afin de concrétiser ces engagements.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 2 février 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention 40 530€ au Club Nautique Morlaisien pour l'année sportive 2025-2026, selon la répartition suivante :**
  - **34 650€ pour l'utilisation des 22 lignes d'eau sur 42 semaines,**
  - **5 880€ pour la réalisation de 3 compétitions,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'attribution de subvention 2025 et les éventuels avenants à venir.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ